



Le chemin des infos

BULLETIN MUNICIPAL DE TORNAC – N°8 – DECEMBRE 2023

EDITORIAL

A mi-mandat des prochaines élections municipales qui auront lieu en 2026, j'ai souhaité prendre un peu de temps pour vous parler des projets réalisés et de ceux à venir dans les trois prochaines années.

Sans vouloir trouver d'excuses, les conditions d'exercice de ce mandat me paraissent plus difficiles que pour le précédent. Cela a commencé par une situation que personne ne pouvait anticiper, le Covid. Ce virus alors inconnu a paralysé notre société et la gestion communale ce qui a eu pour effet de retarder les actions engagées et les futurs projets.

Précédemment, il y a eu le départ de notre secrétaire générale qui, après 37 ans d'exercice auprès de la commune a pris sa retraite. Pour une mairie, je peux vous assurer que c'est un tournant qui ne s'effectue pas sans quelques difficultés.

Enfin, à tout cela, j'ajouterai la complexité des procédures, les normes, injonctions des services administratifs de l'État qui sont bien souvent sources de mesures onéreuses et créent des lenteurs administratives qui se répercutent sur l'action communale.

L'exemple le plus perceptible est l'aménagement du parc de loisirs et sportifs à la place du stade. Après l'étude hydraulique et la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme imposées par l'État, les entreprises viennent (enfin !) d'être retenues et le début des travaux est prévu pour début février 2024.

Malgré ces contraintes, ces trois premières années de mandat ont vu la réalisation de plusieurs projets :

- le plus important a été l'aménagement des secrétariats en rez-de-chaussée,
- l'éclairage public a fait l'objet de trois tranches de travaux achevées en 2022. 54 luminaires avec leurs annexes sur 88 ont été changés. Les 34 derniers feront l'objet d'un dernier plan de rénovation dans le programme lancé à l'échelle d'Alès Agglomération et financé en partie par le Fonds Vert et la commune,
- la voirie avec la dernière phase de mise en sécurité de la traversée du hameau de Piepalet et la réfection de la chaussée du hameau des Costes,
- la valorisation du petit patrimoine avec la réfection de la charpente du puits de l'école, et par l'intermédiaire du SIVU, les travaux de restauration et de mise en sécurité des espaces du sous-sols du Château de Tornac,
- l'équipement représente aussi des investissements importants pour une commune comme la nôtre mais nécessaires pour le travail. Les tables et chaises pour les enfants à la cantine, l'achat de l'épareuse et aujourd'hui du broyeur à végétaux que vous allez pouvoir emprunter pour l'entretien de vos parcelles en sont des exemples.

Et puis il y a toutes ces actions qui rendent beaucoup de services et qui sont sources de satisfaction et de liens au sein de notre communauté villageoise. Je citerai la fréquentation importante de la bibliothèque municipale, de l'Agence Postale Communale, de l'Espace Public Numérique ainsi que les actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette dynamique doit se poursuivre tout au long des trois années à venir. C'est pourquoi, nous avons lancé des études dans le but d'aménager un cœur de village côté sud de la mairie. L'objectif de ce projet est double : assurer une offre de logements diversifiée, de qualité et adaptée aux capacités financières des ménages, révéler une centralité de village en continuité des équipements communaux existants, qui permette aux Tornagais de se rencontrer.

J'aurai l'occasion de vous en parler un peu plus prochainement, sachant que la réalisation de ce projet ira au-delà de la durée de ce mandat.

Nous sommes également amenés à penser l'avenir en termes de réduction de consommation de nos énergies. C'est pourquoi, nous étudions actuellement la possibilité d'installer du photovoltaïque pour nos bâtiments communaux.

Trouver des ressources financières pour concrétiser nos projets fait aussi partie des défis à relever. L'installation d'un parc photovoltaïque sur le secteur de Travillargues (ancien site de traitement des ordures ménagères et carrière) que nous souhaitons lancer permettrait à la commune de dégager des ressources propres.

A ces longs et importants projets viennent s'en ajouter d'autres tout aussi indispensables tels que la reprise de la voirie sur certains quartiers, l'installation de la climatisation dans les classes, l'aménagement des lieux d'apport des ordures ménagères, etc... Des projets qui s'inscrivent dans notre profession de foi de 2020 destinés à préserver les attraits et le cadre de vie privilégié de notre commune auxquels nous sommes tous attachés.

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année dans l'attente de vous retrouver en 2024 à l'occasion des vœux de la municipalité, le 12 janvier au foyer rural.

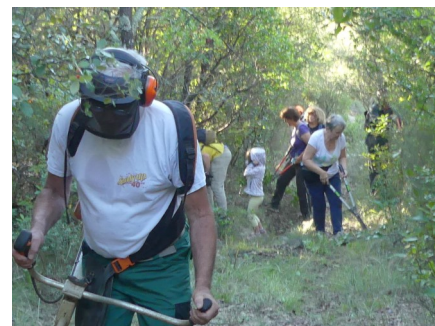
Retour sur la soirée des nouveaux arrivants

Cette année une cinquantaine de personnes ont été accueillies au foyer rural par le maire et une partie du conseil municipal. Cette rencontre, organisée tous les deux ans, est un moment d'échange entre les tornagais récemment installés dans le village, les élus, les associations, les membres du comité consultatif et les référents de quartiers. Chacun a ainsi pu expliquer son rôle et son fonctionnement au sein de la commune ainsi que les animations proposées. De son côté, Marielle Vigne a présenté les différents services mis à la disposition des administrés (école, bibliothèque, agence postale, services administratifs et techniques) ainsi que les projets de la mairie. Les questions-réponses qui ont suivi se sont poursuivies autour du verre de l'amitié dans une ambiance conviviale. A l'issue de la soirée, les nouveaux habitants sont repartis avec une pochette contenant tous les documents d'information utiles sur la commune.



Journée de la citoyenneté et de la fraternité

C'est dans le cadre de la journée citoyenne organisée par la mairie samedi 30 septembre, qu'une grande partie du chemin rural des Auties a été réouvert. Aidé du plan du géomètre, le chemin a vite été repéré par les participants. Munis de cisailles, débroussailleuse et sécateurs, les volontaires présents (peu nombreux mais motivés) se sont alors attaqués avec vaillance durant 3 heures au débroussaillage malgré la forte chaleur. Cette opération est une première étape qui pourrait peut-être permettre de créer un itinéraire pour rejoindre les sentiers de petites randonnées d'Alès Agglo.



Le repas des aînés

Vendredi 1er décembre, madame le Maire et les membres du CCAS, ont accueilli les seniors du village, soit une vingtaine de convives autour d'un repas festif au foyer rural.

Pour la deuxième année consécutive le repas était fourni par La Cuisine d'Hélène en Cévennes d'Anduze, qui avait préparé un repas de fête (mise en bouche, assortiment de jeunes pousses, oignons confits, foie gras mi-cuit, toasts, échine de cochon confit, champignons et châtaignes, fromages et mignardises). Délicieux repas accompagné de vin de la cave des Vignerons de Tornac. Les mets ainsi que l'animation assurée par Johann Polh d'Anduze ont été particulièrement appréciés. Le succès de cet événement tient pour beaucoup à la présence des aînés mais aussi à la participation des membres du CCAS qui s'impliquent sans compter pour rendre ce moment joyeux et convivial. Nous espérons qu'il y aura encore plus de monde l'année prochaine !



Les colis pour nos aînés



Depuis le 10 décembre la distribution des colis pour les seniors a commencé. Cette distribution est faite par quartier et assurée par les conseillers municipaux qui en même temps prennent des nouvelles de nos aînés. Deux sortes de colis sont disponibles : un pour les personnes seules et l'autre pour les couples. Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de Noël.

Les oreillettes victimes de leur succès



Le CCAS et ses bénévoles organisaient le vendredi 8 décembre la confection et la vente d'oreillettes. Le succès a été tel que les réservations prises en mairie ont explosé et ont couvert la totalité de la fabrication des oreillettes. De ce fait, les ventes prévues le lendemain (samedi 9 décembre) au foyer et à la cave coopérative de Tornac n'ont pu être assurées.

Nous devons augmenter la production l'année prochaine, afin de pouvoir fournir l'ensemble des demandes et des ventes pour le lendemain afin de satisfaire tout le monde.

Ces événements qui ont marqué notre commune en 2023

Après la période de sécheresse où 14 habitations sur la commune ont été déclarées endommagées, ce sont les fortes pluies de l'automne qui ont créé un dégât des eaux dans le dortoir de l'école et qui a donné lieu à une déclaration auprès de notre assurance.

Il y a les événements agaçants, inutiles, imprévisibles, contraignants, coûteux pour la collectivité... Comment qualifier les dégradations (vol de panneaux, tags, cambriolage, dépôts sauvages d'ordures et gravats, etc.) qui ont encore émaillé cette année et qui nous pénalisent tous.

Treize personnes nous ont quittés et en cette fin d'année nos pensées vont à leurs familles et à leurs amis.

Mais il y a eu aussi des moments agréables heureux, comme les sept mariages célébrés dans notre maison commune, la soirée des vœux, l'accueil des nouveaux arrivants, l'aboutissement du projet d'installation du secrétariat au rez-de-chaussée afin d'offrir un meilleur service, la fête du village qui nous a rassemblés, la venue du Père-Noël en personne pour nos tout petits, le repas de Noël de la cantine, autant d'occasions de nous croiser, d'échanger, de partager, en un mot de faire société.

Le quotidien pour nos agents, mais aussi pour nous élus, un engagement de tous les instants au service de tous.



Une nouvelle application téléphonique pour suivre l'actualité de la commune

N'oubliez pas de télécharger l'application sur votre téléphone portable et inscrivez-vous sur www.illiwap.com. C'est gratuit !

Broyeur de végétaux dans le cadre de l'OLD

Le broyeur de végétaux est enfin arrivé après deux mois de retard.

Il sera prêté aux habitants de la commune.

Chaque demande devra être déposée en mairie au moins 15 jours avant la date de prêt souhaitée ou envoyée par courriel à « marietornac@orange.fr ».

La durée maximale sera de deux journées.

Pour la réservation, il sera demandé à l'emprunteur le dépôt d'un chèque de caution de 1000 euros ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité Civile, vol et dégradation.

Le service technique assurera la livraison et le retour.



Un plan de gestion de la forêt

Depuis deux ans la Mairie de Tornac est en relation avec les agents de l'ONF pour établir un plan de gestion de la forêt sur les bois de la commune. Ce plan, appelé désormais aménagement forestier, permet aux collectivités territoriales d'assurer la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine forestier.

La dernière réunion avec l'ONF a permis de faire le point sur les parcelles à retenir ainsi que sur les orientations de gestion à envisager. L'intérêt pour la commune d'avoir recourt à ce plan est multiple. L'ONF propose en effet, un programme annuel de travaux d'entretien et de coupes tout en veillant à la préservation de l'environnement.

Avec 78 hectares de bois et forêts, notre commune dispose d'un potentiel d'exploitation intéressant tant pour elle-même que pour ses administrés.

Obligation Légale de Débroussaillage, c'est le moment !

L'hiver est une saison propice pour effectuer les travaux de débroussaillage. Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé, s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Un contrôle a été effectué au printemps dernier, un deuxième sera fait au printemps 2024.

Pour plus d'information sur les OLD, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet www.tornac.fr, rubrique "Environnement".

À noter : en zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage si vous êtes propriétaire d'une construction, d'un chantier ou d'une installation. En zone urbaine, cette obligation vous concerne si vous êtes propriétaire d'un terrain, construit ou non.

En cas de location, votre locataire peut débroussailler si cela est mentionné dans son bail.



Inondations dans le Pas de Calais

Les membres du conseil municipal de Tornac ont décidé à l'unanimité le versement d'une subvention de 900 euros au bénéfice des sapeurs-pompiers humanitaire du Groupe de Secours Catastrophe Français. Cette aide a pour but d'aider le GSCF à acheter du matériel (motopompes, bottes, nettoyeurs haute pression, groupes d'éclairage etc) pour venir en aide aux communes sinistrées qui en ont fait la demande.

Fin des travaux de la traversée de Piépalet



L'aménagement de la troisième tranche des travaux de la traversée de Piépalet est totalement terminé.

Après l'implantation de deux écluses, un plateau avec passage pour piétons a été réalisé à l'entrée du village en direction d'Anduze.

Le coût de l'aménagement de ces travaux est de 47 602,80 € TTC, en partie financé par les amendes de police (subvention de 28 561,68 € TTC).

Restauration du Château de Tornac

En ce mois de décembre, les travaux de restauration du château ont réservé quelques surprises.

De nouveaux vestiges ont en effet été découverts lors de la préparation des sols en surface afin de protéger les caves des infiltrations. Ils sont actuellement étudiés par les archéologues d'Hadès. Dans l'attente de l'avis de la DRAC sur cette découverte, les travaux d'étanchéité des salles sont donc pour le moment suspendus.

Ceci dit, les travaux de gros œuvre sont aujourd'hui terminés. L'escalier a été dégagé dans sa totalité, les caves ont été décaissées et la voute effondrée a été complètement remontée. Le sol a été nivelé et préparé à recevoir terre et sable stabilisé mais l'opération ne sera réalisée qu'après la mise en place des gaines électriques pour l'éclairage des lieux.

A l'extérieur, un petit muret de pierres sèches a été monté pour retenir de façon efficace la terre et les gravats de la zone non encore fouillée de la cour castrale.

Le travail accompli par les maçons de l'entreprise Vivian sous la conduite de l'architecte Frédéric Fiore ont complètement métamorphosé l'ensemble donnant à ce jour une autre vision des lieux.

Retrouvez les chroniques du château sur www.tornac.fr, rubrique "SIVU du Château de Tornac".



Travaux d'entretien des berges d'Ourne



L'EPTB Gardons a mené fin octobre des travaux sur le secteur des Traverses jusqu'au Pont de la Molière. Pour l'essentiel, les équipes de l'EPTB ont débroussaillé les berges et retiré les embâcles. Quelques abattages ont été aussi effectués en vue de sécuriser le cours d'eau en cas d'épisode pluvieux intense. Dans le cadre du Programme National Ponts*, ce débroussaillage a également permis de vérifier le bon état des ponts de la Molière et de Cabridiès.

* Le Programme National Ponts accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons

L'entretien du cours d'eau

Les conseils de Pierre Nègre, technicien de rivière à l'EPTB Gardons



Selon le Code de l'environnement, le propriétaire d'une parcelle située en bord de rivière est réglementairement tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Pierre nous en dit plus !



Pierre au pont de Salindres à Thoiras

Et oui, le **propriétaire riverain est aussi propriétaire des berges** du cours d'eau et porte donc la responsabilité de leur entretien ! Si besoin, il peut demander l'appui du syndicat de rivière compétent localement (comme ici l'EPTB Gardons), qui pourra le conseiller et intervenir, en fonction du caractère d'intérêt général, de son plan de charge et du degré d'urgence.

Concrètement, que dois-je faire si je suis propriétaire riverain ?

En fait, il s'agit avant tout d'enlever tout ce qui pourrait gêner l'écoulement lors d'une montée des eaux ! On retire les arbres qui poussent dans le lit mineur ou qui menacent de tomber dans le cours d'eau : ceux qui penchent trop, les arbres trop âgés ou ceux qui sont déjà morts.

La présence d'arbres morts dans la ripisylve est tout à fait normale. C'est un milieu en constante évolution. Ils offrent des abris à de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, loutres...) et c'est aussi une source de nourriture (insectes qui mangent le bois par exemple). Il ne faut intervenir que si

l'arbre menace de gêner l'écoulement à court ou moyen terme. On le coupe alors proprement, à la tronçonneuse, en évitant le traitement mécanique à l'épaveuse qui déchiquette les arbres et propage les maladies.

Il faut également retirer les embâcles (accumulation naturelle de matériaux solides, tels que le bois mort, apportés par les eaux), notamment à l'amont des ponts. Dans les petits cours d'eau et si c'est vraiment nécessaire, on débroussaie aussi la végétation herbacée ou arbustive et les ronces qui se développent dans le lit du ruisseau.

Quand et à quelle fréquence dois-je intervenir ?

On intervient préférentiellement du **15 septembre au 1^{er} mars**, période pendant laquelle le milieu est moins vulnérable. On évite ainsi la période de reproduction des oiseaux. Les arbres coupés cicatrisent également beaucoup mieux à cette période (hors montée de sève). **La fréquence d'intervention dépend de la végétation.** Si elle est stable et en bonne santé, il peut se passer plusieurs années entre deux entretiens. Si la végétation est jeune, pas encore bien installée, il faut intervenir tous les ans, voire tous les 2 ans.

Pourquoi est-ce une « fausse bonne idée » de tout couper ?

En coupant toute la végétation des bords de cours d'eau, on se prive des **services essentiels qu'offre naturellement la ripisylve** : tels que la stabilisation des berges (il y a moins d'érosion) ou l'ombrage (il y a moins de végétation dans le cours d'eau et donc moins de travail d'entretien, et la qualité des eaux est meilleure). Il faut aussi garder en tête qu'une **zone coupée à blanc se verra rapidement envahie** par des espèces végétales pionnières ou invasives, qui vont demander un entretien beaucoup plus régulier !

Quelques bons gestes à retenir !

- **Quand vous abattez un arbre** : coupez-le au ras du sol, conservez la souche et les racines (stabilisation de la berge)
- **Gardez préférentiellement les essences les plus adaptées** (peuplier, saule, aulne, frêne)
- **Préservez les arbres les plus jeunes**
- **Conservez certains arbres morts** en retrait de la berge, qui ne risquent pas de tomber dans l'eau (abris pour la biodiversité)
- **Réalisez des coupes sélectives** pour favoriser le développement d'une végétation diversifiée (essences et classes d'âge variées)

Votre agence postale communale vous informe

L'agence postale communale est un véritable lieu de rencontre, de découverte, d'accompagnement et de lien avec la municipalité.

Malheureusement, l'effraction subie mi-novembre a contraint Laura à exercer en "service minimum". En effet, détenir des fonds et des articles, sans être en sécurité, n'était pas envisageable. Nous espérons que tout rentrera dans l'ordre avant la fin de l'année. Pendant cette période, l'agence maintient son esprit convivial et de partage en accueillant deux expositions. Catherine PREVOT nous a fait découvrir sa peinture aquarelle et encre. Christine ESCALIER secrétaire de mairie a exposé ses œuvres aux points de croix ainsi que du travail minutieux de cartonnage. Merci à toutes les deux d'avoir répondu présentes pour montrer leurs talents.



L'agence postale communale en chiffres

La Banque postale de Tornac effectue près de 5 opérations financières par jour (retrait et versement d'espèces au guichet ou avec la carte bancaire)

L'agence postale quant à elle, gère près de 431 objets ou lettres non distribués par an (10 par semaine) à venir récupérer au guichet.

668 lettres recommandées ou colis sont déposés (15 par semaine)

La fréquentation est de presque 8 clients par jour avec actions multiples.

Malgré une baisse nationale du flux, l'agence postale communale de Tornac se porte bien grâce à votre fidélité et votre envie du maintien du service public.



L'espace Public Numérique est toujours présent pour aider, accompagner, soulager la lourdeur de certaines tâches administratives numériques. L'EPN, au sein même de l'agence postale, vous permet de réaliser toutes vos opérations numériques. Seul ou accompagné de Laura, vous pourrez accomplir vos démarches dans un espace calme, soumis au secret professionnel.

Prochainement, notre commune sera concernée par le recensement. Vous avez la possibilité de répondre à celui-ci par voie numérique à votre domicile, en libre accès le matin dans votre agence postale ou sur RDV l'après-midi.

Renseignements au 04.66.78.71.89

Pétronille, 10 ans, championne d'Occitanie de pancrace

On ne dirait pas à la voir comme ça, mais Pétronille AYMAR, est une jeune fille qui s'est distinguée dans un sport encore peu connu, le pancrace.

Confrontée à des difficultés en changeant d'école, cette jeune tornagaise d'un abord réservé a fait preuve de résilience en s'engageant dans les arts martiaux. C'est tout d'abord la pratique de la boxe et de la lutte qui l'a amenée à cette discipline proche du MMA. En octobre dernier, elle a obtenu dans sa catégorie, deux médailles d'or en "pancrace submission" et en "pancrace assaut" dans le cadre du championnat d'Occitanie. Motivée, la jeune sportive fait partie du club d'Alès de MMA où elle s'entraîne dur (10h par semaine !) pour parvenir au meilleur niveau.

En dehors de l'école, son quotidien est rythmé par les entraînements et les compétitions qui peuvent parfois l'amener loin de chez elle. Aidée de ses parents qui la soutiennent dans son projet, elle se prépare pour les prochains championnats de France qui auront lieu au mois de mai en attendant de participer aux championnats d'Europe qui se tiendront à Munich.

Malgré les difficultés rencontrées, Pétronille a fait preuve de volonté pour poursuivre son rêve. En cela, son jeune parcours est à saluer et nous lui adressons tous nos encouragements pour les prochaines compétitions.





Recensement de la population

Il se déroulera à partir du 18 janvier et jusqu'au 17 février 2024. Nos agents recenseurs sont Mme Coralie ORTIS et M. Roger MARINACCI, tous deux munis de carte officielle. Nous vous remercions de leur réserver votre meilleur accueil.

Vous êtes nouveaux arrivants sur la commune ...

Pensez à vous inscrire :

- sur les listes électorales, en ligne à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- sur la liste d'appel de GEDICOM pour être averti des alertes météo ou autres (en mairie)

Sur votre agenda

12 janvier	Foyer rural	19h	vœux de la municipalité
20 janvier	Foyer rural	20h	soirée jeux de société organisée par l'association du Foyer Rural
03 février	Foyer rural	20h	soirée Karaoké organisée par le CCAS de TORNAC



Sommaire

PAGE 1 Editorial

PAGE 2 Retour sur la soirée des nouveaux arrivants
Journée de la citoyenneté et de la fraternité
Le repas des aînés

PAGE 3 Les colis pour nos aînés
Les oreillettes victimes de leur succès
Ces événements qui ont marqué notre commune en 2023
Une nouvelle application téléphonique pour suivre l'actualité de la commune

PAGE 4 Broyeur de végétaux dans le cadre de l'OLD
Un plan de gestion de la forêt
Obligation Légale de Débroussaillage, c'est le moment !

PAGE 4—suite

Inondations dans le Pas de Calais

PAGE 5 Fin des travaux de la traversée de Piepalet
Restauration du Château de Tornac
Travaux d'entretien des berges d'Ourne

PAGE 6 L'Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons

PAGE 7 Votre agence postale communale vous informe
Pétronille, 10 ans, championne d'Occitanie de pan-crace

PAGE 8 Recensement de la population
Vous êtes nouveaux arrivants sur la commune
Sur votre agenda